

Vote électronique (officiel) Le pour, le contre et remarques

Arguments pour

- 1- rapidité et fiabilité de dépouillement (face aux erreurs dues au facteur humain)
- 2- facilité et convivialité d'utilisation quand on voit la difficulté de manipuler ces immenses bulletins papier dans l'isoloir puis de les mettre dans l'urne (*avantage négligeable*)
- 3- des milliers d'assesseurs ne doivent pas être convoqués
- 6- coût limité (moins d'assesseurs et moins de documents papier) (*à mettre en balance avec d'autres coûts*)
- 10- pas de documents papier et d'envoi de documents et donc effet positif sur l'environnement (attention, il faut bien acheter des ordinateurs, cela a un coût et un impact environnemental)
- 4- impossibilité d'émettre un vote non valable. (*mais bien d'émettre un vote nul*)
- 5- au moment du vote, l'électeur voit bien le(s) candidat(s) choisi(s) (*au moment de confirmer le vote*)
- 7- le vote électronique permet de lutter contre l'abstentionnisme (*pas d'accord*) car il est plus facile de voter (*avantage négligeable*)
- 8- le vote électronique attire plus les jeunes car ils ont l'habitude d'utiliser l'informatique (*avantage négligeable*)
- 9- le vote électronique permet des analyses pointues par les chercheurs (*pas d'accord, seuls les résultats sont pris en compte dans le vote à choix informatisé comme manuel*)

Arguments contre

- coût : l'expérience a néanmoins montré que le vote électronique coûte beaucoup plus cher que le vote papier. Les chiffres communiqués par le Ministère de l'Intérieur en 2005 le confirment : le vote électronique représente un coût global de 4,5 euros par électeur et le vote papier représente un coût global de 1,5 euro par électeur (*Le coût des systèmes électroniques peut varier très fortement selon ce que l'on envisage de leur faire faire. Le système envisagé pour cette comparaison n'est pas connu. Les paramètres utilisés pour cette évaluation ne sont pas connus: si la comparaison est faite entre l'investissement d'un système électronique et le coût d'un vote manuel, alors l'amortissement du vote électronique se fait en 3 votes*)
- pas de garantie de confidentialité des suffrages (*au contraire, le vote à choix informatisé est légèrement plus sûr, au moment du vote et dans la suppression du comptage*)
- participe à la désacralisation du vote (*probablement adressé au sondage électronique par smartphone*) et le vote est technocratique et non plus démocratique (*non, le vote officiel à choix informatisé ou manuel n'a pas de différence à ces niveaux*)
- système opaque (*non, il ne s'agit que de simples additions, encore plus simples que ce que fait une simple petite calculatrice à 4 opérations*)
- système non contrôlable (*Non, une impression continue sur papier permet de contrôler le déroulement des votes et même de le reprendre sur un autre système si une panne intervenait*)
- que fait-on si il y a des bugs techniques ? Risque de défaillance des systèmes pendant le vote de tout le monde doit avoir lieu le même jour (*voir remarque précédente*)
- l'électeur ne sait pas ce qui est réellement encodé dans le programme informatique, donc manque de transparence (*il n'y a pas de "programme", il s'agit de simples additions*)
- chaque votant a une seule carte (?) sur laquelle s'enregistrent tous ses votes. Ceux-ci ne sont donc pas, comme les papiers, mélangés aux autres quand on les glisse dans les urnes (*l'urne n'est pas nécessaire dans le vote à choix informatisé*). Dans une commune, il pourrait donc y avoir dimanche deux ou trois électeurs qui voteront seulement pour les européennes. Ou un seul, qui serait donc facilement reconnaissable (*Non, chaque votant reçoit un "Bon pour" voter aussi anonyme qu'un bulletin de vote*). Celui qui détient le fichier électronique dispose d'une base de données formidable (*non, il n'y a pas ni fichier ni bases de données, c'est une idée erronée*)

- problème de la fracture numérique. Beaucoup de gens sont perdus avec les nouvelles technologies. Et leurs difficultés sont visibles. Avec l'ordinateur, ils doivent demander de l'aide. Tandis qu'avec le papier, celui qui veut passer inaperçu n'a qu'à remettre un bulletin dans une boîte (*Non, mettre un doigt sur un écran est aussi facile que de noircir une case sur un papier. C'est plutôt l'inverse: l'écran peut guider le votant sur une particularité du vote (panachage ou pas par exemple) et l'avertir d'un choix qui rendrait le vote nul*)
- un système électronique peut évoluer vers un vote par ordinateur ou SMS de chez soi. Demain, on votera pour nos élus comme pour les candidats de "The Voice"... (*remarque judicieuse: il faut garder une séparation nette entre un vote(officiel) et un sondage*)
- de par l'expertise nécessaire pour développer les outils informatiques, le vote électronique implique une délégation sensible au secteur privé de l'organisation technique de l'opération électorale (*non, il n'y a pas d'expertise nécessaire à l'installation et au fonctionnement d'une "caisse enregistreuse" dans un bureau de vote. L'état doit contrôler cette étape comme il le fait lors de l'impression des bulletins de vote ou encore lors du transport des bulletins de vote par des sociétés de sécurité privées*)
- le vote lors des élections est d'une autre portée que le remplissage d'enquêtes diverses qui se font par Internet et donc le risque est de désacraliser le vote des élections (*remarque judicieuse: il faut garder une séparation nette entre un vote(officiel) et un sondage*)
- comment est-on certain que l'électeur est bien celui qui prétend l'être (encodage par quelqu'un d'autre) (*non, l'identification envisagée de nos jours reste manuelle*)
- coût de renouvellement du matériel (*la simplicité du comptage à choix informatisé ne nécessite pas d'investissement important et le rend valable pour des dizaines d'années. De plus, le prix des équipements informatiques est en constante diminution: une tablette, bien plus sophistiquée que la calculatrice de vote, peut s'offrir de nos jours comme cadeau lors d'un abonnement quelconque*)

Éléments importants à prendre en compte

- la sécurité pour que les électeurs aient confiance dans le système en assurant l'efficacité et la détection de la fraude. C'est dans ce point qu'on montre que le vote par Internet à distance n'offre pas assez de sécurité (*le vote à choix informatisé n'est pas forcément un vote par internet*)
- la modalité de vote (?)
- le contrôle du déroulement et du dépouillement du scrutin. Vu que cela se passe par électronique, le nombre de personnes qui peuvent contrôler est limité aux experts informatiques, programmeurs,... Seuls eux peuvent savoir ce qui se passe exactement lors du traitement des données (*l'utilisation d'un support informatique comme une clé USB ne nécessite aucune expertise et l'envoi de son contenu peut se faire comme on le fait couramment en se connectant à sa banque. A partir de là, le déroulement de la ventilation et de la publication des résultats est le même que pour le vote manuel classique*)
- sécurité du système. Préservé dans le coffre d'une banque, le logiciel du programme informatique est certifié à chaque élection par un organisme agréé puis contrôlé après usage et remis aux partis politiques pour des tests. Le collège des experts, représentant les différentes assemblées, contrôle et suit tout le processus du vote électronique : de la fabrication des clés USB ou disquettes jusqu'à la publication des résultats. Il assure un "screening" de toute la procédure. Le jour des élections, les experts sont dans les bureaux de vote. Ils font aussi des copies du software puis les comparent à celui agréé. Lors de la dernière élection, ils ont recompilé tous les résultats pour les comparer à ceux déjà donnés. Vous devez savoir qu'après les élections le programme informatique est publié sur Internet et tout un chacun peut le tester. (*ceci est l'illustration de ce qu'il ne faut pas faire, le système décrit ici utilise un "programme" informatique. Il n'y a pas de logiciel dans un simple comptage à choix informatisé qui n'utilise qu'un "hardware" immuable*)
- confidentialité : les machines ne doivent conserver aucune donnée (*comme dans une calculatrice, les données s'effacent quand on la met hors tension, mais ces données ne sont de toute façon pas confidentielles*). Et il ne doit pas exister de lien entre l'électeur et le vote émis, comme un vote papier (*le "Bon pour" voter remis en échange de la carte d'identité assure cet anonymat*)
- un scanning de visualisation du code-barres permet de vérifier la correspondance entre le vote exprimé et le vote enregistré et localisé dans un isolement spécifique et déconnecté de toute machine de vote (*le système envisagé ici paraît compliqué et dépassé*)

- recomptage manuel partiel systématique des chiffres électoraux (c'est-à-dire des listes électorales) sera opéré dans au moins un bureau de vote par commune (*cette remarque ne peut qualifier qu'un comptage manuel; aucune recomptage n'est nécessaire avec un comptage à choix informatisé*)
- publication du code-source du logiciel de vote avant les élections, sans toutefois que n'apparaisse aucune clé cryptographique ou mot de passe (*comme déjà dit, il n'y a aucun logiciel dans une calculatrice*)
- non-cryptage du code-barres ce qui est aussi de nature à limiter les risques de bug informatique (?)
- prévoir un système d'audit pour renforcer la confiance des électeurs dans le système de vote électronique (*remarque judicieuse qui s'applique à toutes les étapes de n'importe quel type de vote, manuel ou à choix informatisé*)

Sources

- avis de l'Union des Villes et Communes en 2011 avec une analyse complète de la situation en Belgique et dans d'autres pays http://www.uvcw.be/no_index/actualite/3869-18703270818510132011112848587296740291.pdf
- un texte écrit notamment par Pascal Delwit
<https://books.google.be/books?id=JAmLBLdWHXEC&pg=PA37&lpg=PA37&dq=vote+%C3%A9lectronique+belgique+r%C3%A9flexion&source=bl&ots=ggFTJGDThu&sig=f6tYwgiWJgGFBMQPEPqssS2GONg&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwiZ7PHU06vTAhWESxoKHTbaC-MQ6AEINzAC#v=onepage&q=vote%20%C3%A9lectronique%20belgique%20r%C3%A9flexion&f=false>
- un article signalant que Bruxelles passe au vote électronique
https://www.rtf.be/info/belgique/detail_les-prochaines-elections-se-feront-sur-le-mode-electronique-a-bruxelles?id=9336451
- un article avec une liste limitée de pour et de contre
<http://www.lalibre.be/debats/ripostes/pour-ou-contre-le-vote-electronique-537ba40335704f05d6982b07>
- un article publié en France
<http://www.ordinateurs-de-vote.org/Pourquoi-ce-site.html>